

# Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	<b>17.04.2024</b>
Thema	<b>Keine Einschränkung</b>
Schlagworte	<b>Tierische Produktion</b>
Akteure	<b>Munz, Martina (sp/ps, SH) NR/CN</b>
Prozesstypen	<b>Keine Einschränkung</b>
Datum	<b>01.01.1965 - 01.01.2021</b>

# Impressum

## Herausgeber

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss)

## Beiträge von

Ziehli, Karel

## Bevorzugte Zitierweise

Ziehli, Karel 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Tierische Produktion, 2018 - 2020*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. [www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss), abgerufen am 17.04.2024.

# Inhaltsverzeichnis

<b>Allgemeine Chronik</b>	<b>1</b>
<b>Wirtschaft</b>	<b>1</b>
Landwirtschaft	1
Tierische Produktion	1

# Abkürzungsverzeichnis

**SGK-SR** Kommission für soziale Sicherheit und Gesundheit des Ständerates  
**EU** Europäische Union  
**VLtH** Verordnung des EDI über Lebensmittel tierischer Herkunft

---

**CSSS-CE** Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des  
Etats  
**UE** Union européenne  
**ODAIAn** ordonnance du DFI sur les denrées alimentaires d'origine animale

# Allgemeine Chronik

## Wirtschaft

### Landwirtschaft

#### Tierische Produktion

##### MOTION

DATUM: 14.12.2018  
KAREL ZIEHLI

Le Conseil national a tacitement accepté la motion Munz (ps, SH) qui souhaite autoriser la **commercialisation du lait de vaches allaitantes**. Une incertitude réside dans la formulation actuelle de l'ordonnance sur les denrées alimentaires d'origine animale (ODAIAn) en ce qui concerne la légalité de ce lait. En effet, le lait est défini comme étant le «produit de la traite complète», tendant donc à exclure le lait qui aura été partagé avec le veau. La députée socialiste a donc proposé de remplacer cette définition par «le lait produit par la sécrétion de la glande mammaire»; un changement soutenu par le Conseil fédéral.<sup>1</sup>

##### MOTION

DATUM: 02.03.2020  
KAREL ZIEHLI

**La motion Munz (ps, SH) a été tacitement acceptée par la deuxième chambre**, profitant du soutien de l'ensemble des membres de la CSSS-CE. Peter Hegglin (pdc, ZG) – rapporteur de la commission – a expliqué en plénum que la définition du lait inscrite actuellement dans la législation était dépassée et qu'elle ne correspondait pas à la définition qu'en donne l'Union européenne. De plus, les craintes quant au bon respect des normes d'hygiène ne se révèlent pas fondées. Une mise à jour est donc souhaitée afin de pouvoir vendre le lait excédentaire des vaches laitières.

Alain Berset a précisé que le Conseil fédéral soutenait cette demande et qu'il était prévu de procéder à des modifications d'ordonnance d'ici à l'été 2020.<sup>2</sup>

##### POSTULAT

DATUM: 25.09.2020  
KAREL ZIEHLI

**Le postulat Munz (ps, SH) sur la valorisation des déchets de viande a été tacitement rejeté** par la chambre basse. Le Conseil fédéral s'y opposait, bien que montrant un certain intérêt pour les questions soulevées par la députée socialiste. En effet, depuis 2001 et la crise de la vache folle, il est interdit de nourrir des animaux de rente avec des farines animales, provenant notamment des déchets d'abattoirs. Depuis, des assouplissements ont vu le jour, par exemple, dans l'utilisation des déchets présentant peu de danger pour la nourriture destinée aux animaux de compagnie. Toute nouvelle mesure doit cependant être prise en concertation avec l'Union européenne (UE), la Suisse faisant partie de l'espace vétérinaire commun. Le Conseil fédéral a finalement précisé que ces questions seraient traitées dans le cadre du Po. 18.3509 relatif à l'économie circulaire.<sup>3</sup>

---

1) AB NR, 2018, S. 2211

2) AB SR, 2020, S. 158 f.

3) AB NR, 2020, S.1897